



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 janvier 2014
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014

27-31 janvier 2014, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif du programme régional pour l'Asie
et le Pacifique (2014-2017)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–9	2
II. Leçons tirées de la coopération antérieure	10–13	5
III. Programme proposé.	14–48	6
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	49–55	16
V. Partenariats	56–58	17
 Annexe		
Cadre de résultats et de ressources pour le programme régional pour l'Asie et le Pacifique (2014-2017)		19



I. Analyse de la situation

1. La région Asie-Pacifique est celle où la croissance est la plus rapide et l'une des plus dynamiques au monde. Dans sa publication intitulée *Perspectives de l'économie mondiale 2012*, le Fonds monétaire international estime qu'entre 2013 et 2017, cinq des dix pays où la croissance est la plus rapide se trouvent en Asie. Pourtant, ces dernières années, la croissance économique dans le Pacifique a été relativement lente, peu fiable et inégale. À l'exception des producteurs de produits de base, des contraintes structurelles continueront sans doute à compromettre les perspectives de croissance de la plupart des pays insulaires du Pacifique dans les années qui viennent et, dans certains cas leurs déséquilibres extérieurs et budgétaires continueront à s'aggraver. La région dans son ensemble a déjà atteint l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), celui qui est relatif à la pauvreté, et elle réalisera sans doute certaines des cibles des autres OMD en 2015 au plus tard. Cependant, le rapport régional sur le sujet (*Asia-Pacific Regional MDG Report 2012/13*) indique que les progrès sont lents et inégaux s'agissant des autres OMD, par exemple la réduction de la faim, la santé publique et l'environnement, et qu'on constate de graves disparités géographiques s'agissant de la pauvreté monétaire et humaine. La plupart des îles du Pacifique sont en retard dans la réalisation de presque toutes les autres cibles des OMD à l'exception de l'OMD 2.

2. Les succès économiques ne se sont pas traduits pour tous par des progrès sur le plan du développement, comme en témoigne l'exacerbation des inégalités économiques et sociales. Au cours des deux dernières décennies, le coefficient de Gini pour les pays en développement de l'Asie et du Pacifique est passé de 0,39 à 0,46, ce qui élargit encore la fracture entre les pauvres et les riches et compromet la cohésion sociale. En bref, la croissance en Asie est très généralement élevée, mais elle n'est pas inclusive. La croissance de l'emploi accuse du retard par rapport à celle du produit intérieur brut (PIB), en particulier dans la jeunesse. Entre 2009 et 2011, l'emploi n'a augmenté que de 1 %, tandis que le PIB augmentait à un rythme supérieur à 7 %. Même parmi ceux qui ont un emploi, les travailleurs pauvres – qui se définissent comme des personnes employées gagnant moins de 1,25 dollar par jour – représentent 25 % de la main-d'œuvre de la région. On estime que 743 millions d'habitants de la région vivent dans l'extrême pauvreté, dont deux tiers sont des femmes, selon le rapport régional sur la question (*Asia-Pacific Regional MDG Report 2012/13*). En outre, en 2012, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a signalé que la moitié de la population urbaine mondiale vit désormais en Asie ou dans le Pacifique et qu'en 2020, plus de 50 % de la population de la région habitera les villes. Les zones urbaines connaissent tout un cortège de maux – en matière d'administration, de fourniture de services, d'équité, d'exclusion et de durabilité. À mesure que les pays de l'Asie et du Pacifique cherchent un nouveau modèle de développement, ils se heurtent aux problèmes très généraux de la lutte contre une pauvreté persistante, une inégalité forte et en augmentation, et des modes de croissance qui ne sont pas viables.

3. En 2050, le changement climatique et la dégradation de l'environnement pourraient amener une diminution de 8 % des valeurs de l'indicateur de développement humain à l'échelle mondiale, selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2011*. Sur le simple plan financier, les dommages causés à l'échelle mondiale par les catastrophes naturelles représentent 366,1 milliards de

dollars en 2011, et 75,4 % concernent l'Asie et 5,6 % concernent l'Océanie, soit environ 296 milliards de dollars au total, comme le signale le rapport sur la question *Annual Disaster Statistical Review 2011: The Numbers and Trends*. En 2012, l'Asie et le Pacifique restent la région du monde la plus vulnérable aux catastrophes naturelles tant par le nombre de celles-ci que par le nombre de victimes, comme l'indiquent les données statistiques établies pour 2013 par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Ce sont les pauvres, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui sont le plus vulnérables aux effets des catastrophes. Les pays archipélagiques tels que les Philippines, l'Indonésie et les petits États insulaires en développement sont le plus particulièrement exposés aux risques d'effets sociaux et économiques négatifs du fait du changement climatique. Des catastrophes naturelles fréquentes, la menace d'une montée du niveau de la mer et la fragilité des capacités contribuent à l'instabilité de la croissance et à la vulnérabilité générale de l'économie des pays du Pacifique. Tous les pays connaissent une dégradation de l'environnement du fait direct de l'augmentation de la richesse, de l'augmentation de la consommation des ressources naturelles et des pressions résultant de l'accroissement de la population. Dans certains pays, l'interaction entre un conflit, la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles accroît encore la complexité des opérations de relèvement, et met à mal les capacités et ressources du pays. Ces problèmes montrent la nécessité constante d'encourager un développement robuste et durable aux niveaux tant national que régional, par une meilleure gestion environnementale, une meilleure planification de la prévention des risques de catastrophe, de meilleures mesures d'adaptation et une action de prévention des conflits, en particulier dans les couches les plus vulnérables des sociétés de la région.

4. Pour la première fois dans l'histoire, la majorité des pauvres habitent dans des pays à revenu intermédiaire où le revenu moyen augmente. L'interdépendance économique accrue entre pays, tout en étant un facteur positif, s'accompagne aussi de risques. La série de crises (alimentaire, énergétique, financière, économique) et les catastrophes naturelles au cours de la décennie écoulée ont eu un impact social et économique durable dans la région. Une importante partie de la population qui vit désormais au-dessus du seuil de pauvreté reste pourtant vulnérable – 900 millions de personnes dont les ressources se situent entre 1,25 et 2 dollars par jour sont exposées au risque de retomber dans l'extrême pauvreté (*Asia-Pacific Regional MDG Report 2012/13*). En l'absence de filets de sécurité sociale adéquats, la vulnérabilité va sans doute augmenter. Dans ce contexte, la région se heurte à une épidémie nouvelle de maladies non transmissibles, qui est une cause importante d'incapacités, de pauvreté en raison des frais médicaux payés par le patient, et de décès prématuré. Les pays du Pacifique souffrent d'une mauvaise gestion économique, en particulier au niveau local. Cela concerne notamment la capacité de gérer les systèmes de prestation de services de base (soins de santé primaires, assainissement, eau potable et éducation), en particulier dans les zones rurales ou dans les îles très éloignées. La formulation, la planification et la budgétisation des politiques sont rarement cohérentes et il n'y a pas de mécanisme bien précis d'application, de suivi et d'évaluation. Si la question des OMD est bien traitée au niveau national, cette action fait presque complètement défaut aux niveaux sectoriel ou local.

5. L'inégalité entre les sexes et la discrimination à l'égard des femmes persistent. Comme le note le rapport sur la question (*Global Gender Gap Report 2012*), sur les

cinq régions, l'Asie et le Pacifique est celle qui, d'après des indicateurs généraux, vient au deuxième rang pour l'ampleur de la disparité entre les sexes, y compris sur le plan de la participation et des perspectives économiques, des résultats scolaires, de la santé et de la simple survie, ainsi que de l'émancipation politique. Le *Asia-Pacific Human Development Report 2010* fait observer que les taux d'activité des femmes sont particulièrement faibles en Asie du Sud (37,4 %) et que la représentation politique des femmes dans les pays du Pacifique est la plus basse au monde. À l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, 4,7 % des parlementaires des pays du Pacifique sont des femmes (données fournies par l'Union interparlementaire). Les taux de prévalence de la violence sexiste sont parmi les plus élevés au monde, et ils dépassent souvent 60 % dans certains pays, comme il est indiqué dans le *Asia-Pacific Human Development Report 2010*. Des efforts concertés sont donc nécessaires pour améliorer la participation des femmes à tous les aspects de la société, depuis la représentation politique jusqu'à l'accès au crédit, et du taux d'activité à la propriété et la gestion des ressources naturelles.

6. Les politiques et les pratiques discriminatoires, qui affectent surtout les femmes et autres groupes exclus, expliquent en grande partie les disparités que l'on constate dans l'accès à la justice, à l'assistance judiciaire, aux services de soins de santé, à l'assainissement, à l'éducation et aux ressources énergétiques. En même temps et de plus en plus, les populations exigent de pouvoir prendre part aux décisions par des consultations électorales ou par le concours d'autres institutions telles que les parlements et la presse, ainsi que la société civile. Quand les autorités n'ont pas été en mesure de répondre à cette demande, on constate des troubles sociaux, des agitations politiques qui retentissent sur la croissance et le développement. L'absence de législation appropriée aux nécessités de la gestion de la croissance et du développement réduit leur intérêt potentiel pour la population. Selon l'indice de perception de la corruption établi par *Transparency International* en 2012, neuf pays de la région figurent dans le quintile le plus bas de la liste des pays où la corruption est la plus grave. Là où la corruption est la plus aiguë dans la région, elle expose les couches exclues, les plus vulnérables des sociétés, à des violations des droits de l'homme et réduit les ressources qui seraient disponibles pour les priorités de développement dans leur ensemble (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, note conceptuelle intitulée : « Negative impact of corruption on the enjoyment of human rights » – les conséquences néfastes de la corruption sur l'exercice des droits de l'homme – groupe sur la lutte contre la corruption du Conseil des droits de l'homme, mars 2013). Il est donc d'importance critique de remédier à cette exclusion afin que chacun ait un accès équitable aux ressources, aux biens et aux services. En même temps, il est essentiel de pratiquer des formes plus efficaces, plus égalitaires de gouvernance démocratique.

7. La région est le théâtre de plus de 50 % des conflits dans le monde, selon les évaluations faites par l'Institut géotechnique norvégien et par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Dans un certain nombre de cas, les mécanismes conçus pour assurer une médiation entre des intérêts différents et parvenir à des règlements politiques demeurent fragiles après la conclusion d'un accord de paix. Les tensions dans les pays ont des retombées au-delà de leurs frontières, en raison par exemple des mouvements de personnes déplacées et de la traite des personnes, qui frappent surtout les femmes. Le conflit, et le potentiel de conflit, doivent donc être réduits par l'inclusion, par des mesures de confiance, la

recherche d'un consensus, et par le respect mutuel au moyen du dialogue, de la conciliation et la médiation.

8. La région, plus que toute autre au monde, connaît une modification appréciable de ses sources de financement du développement. Les ressources intérieures représentent environ 85 % des moyens de financement disponibles pour le développement; parmi les sources de financement extérieur disponibles, privées et publiques, l'aide publique au développement (APD) ne représente dans l'ensemble de la région que 1 % environ du total. Alors que beaucoup de pays à faible revenu ou de pays les moins avancés de la région continuent à être fortement dépendants de l'APD pour le financement de leur plan national de développement, tous les pays de la région, en particulier les pays à revenu intermédiaire, doivent gérer l'APD qu'ils reçoivent dans un ensemble plus complexe et plus diversifié de fonds publics disponibles, qui comprennent les transferts de salaire des travailleurs migrants, les fonds mondiaux (tels que les fonds climatiques), les contributions philanthropiques et, de plus en plus, la coopération Sud-Sud. L'évolution des circuits de financement du développement s'accompagne aussi de nouvelles modalités de production et d'échange de connaissances axées sur les modèles de croissance et de développement des pays asiatiques et leur expérience à cet égard. Les pays de la région, de plus en plus, établissent leurs modalités propres de partage des connaissances dans la région et au-delà.

9. Étant donné ces tendances du développement, le principal problème pour la région de l'Asie-Pacifique est de trouver des trajectoires de développement durable caractérisées par un équilibre judicieux entre une croissance inclusive et la durabilité pour les générations présentes et futures.

II. Leçons tirées de la coopération antérieure

10. Le PNUD s'est inspiré de l'analyse de situation qui précède pour définir le programme régional. En outre, il a tiré parti de la vaste expérience acquise dans la région, et des leçons dégagées de la coopération régionale antérieure, du retour sur information opérationnelle et des évaluations indépendantes.

11. L'évaluation indépendante faite en 2012 du programme régional antérieur pour l'Asie et le Pacifique (2008-2011) qui avait été prolongé jusqu'à 2013, conclut qu'en dépit des contraintes de fonctionnement dans une région extrêmement diverse, le programme est tout à fait pertinent; il a traité de problèmes critiques de développement régional et fonctionné efficacement, assurant une exécution des activités prévues compatibles avec les principes de son caractère régional. L'évaluation conclut aussi que le programme régional a fait d'importants progrès dans l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques, la programmation et l'exécution des activités. Dans les domaines d'action privilégiés, le programme régional a systématiquement intégré la problématique hommes-femmes tant dans la conception que dans l'exécution de ses projets ainsi que dans son soutien aux bureaux de pays. L'évaluation a conclu aussi que le développement d'un programme parallèle, pour les pays du Pacifique, offrait du point de vue de l'efficacité plus d'avantages que d'inconvénients.

12. L'évaluation a recommandé de mettre l'accent sur la réalisation d'initiatives authentiquement régionales ayant des implications transfrontières quand les homologues gouvernementaux le veulent vraiment, sur l'amélioration de

l'appropriation nationale comme condition préalable de la durabilité des activités, sur l'augmentation d'un suivi systématique des résultats s'agissant de l'appui technique et utilisé par les bureaux de pays, et sur la définition de la façon dont le programme régional a contribué aux résultats au niveau de chaque pays. L'évaluation a noté que le programme régional n'avait pas encore complètement réussi à transformer la production individuelle de connaissances en un ensemble de connaissances à l'échelle de l'organisation qui soit facilement accessible et largement utilisé.

13. Selon le rapport intitulé *Assessment of Development Results in Pacific Island Countries 2012*, la place faite par le programme régional aux pays insulaires du Pacifique est tout à fait justifiée. Cette évaluation note des réalisations importantes pour ce qui concerne les conseils dans le choix de politiques favorables aux pauvres et axées sur les OMD et sur l'inclusion financière, sur le renforcement des institutions parlementaires et de l'éducation civique, sur la gestion du risque de catastrophe et l'intervention humanitaire, et sur l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et la mobilisation de moyens financiers dans le domaine de l'environnement. Une évaluation indépendante du Centre régional du PNUD pour le Pacifique, en 2011, souligne le rôle central de cet organisme dans la fourniture de connaissances de qualité et de conseils de politique bien conçus sur les questions de développement les plus en pointe et les plus sensibles.

III. Programme proposé

Principes directeurs

14. Le programme régional proposé pour l'Asie et le Pacifique est conforme au plan stratégique du PNUD 2014-2017 (DP/2013/40) et contribue à la réalisation de son objectif d'ensemble qui est d'aider les pays à réaliser simultanément l'élimination de la pauvreté et une réduction appréciable des inégalités et des exclusions.

15. Le programme régional est conçu pour tenir compte du caractère polymorphe du travail accompli au niveau régional, qui allie une coopération entre pays en consultation avec les pays concernés et avec leur approbation, et la fourniture de services consultatifs sur les politiques à l'appui de la réalisation des programmes dans les pays de la région. Le programme régional reflète le caractère évolutif de ces activités, qui dépend des possibilités qui se présentent et est donc par nature flexible. Le programme régional n'est pas la somme des programmes de pays mais plutôt un élément distinctif ayant pour but de compléter les programmes de pays du PNUD, d'une part, et d'autre part de tenir compte de son engagement mondial. Le programme régional ne remplace pas les priorités du PNUD au niveau des pays, que les bureaux de pays du PNUD déterminent en collaboration avec le gouvernement du pays pour le choix du programme de pays. Le programme régional ne peut pas non plus remplacer l'établissement global de priorités au niveau mondial, où le PNUD offre un appui dans l'ensemble des sept résultats du Programme et des 39 produits prévus. Au contraire, conformément aux priorités définies à la fois aux niveaux national et mondial, le programme régional retient surtout les domaines d'activité qui sont les plus pertinents pour la région Asie-Pacifique.

16. Dans la région Asie-Pacifique, il existe déjà plusieurs institutions sous-régionales : l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC),

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, qui témoignent de la volonté des États Membres de participer à la régionalisation. Du point de vue du PNUD, l'appui à ces processus intergouvernementaux, parmi d'autres, est un principe fondamental. De plus, le PNUD constate qu'il est efficace, au niveau régional, d'encourager et de soutenir la collaboration et l'échange de données d'expérience entre pays, même en l'absence de structures formelles.

17. Le rôle régional du PNUD repose sur les cinq principes de *régionalité* suivants :

a) Promotion des biens collectifs régionaux découlant d'une coopération et d'une intégration régionales plus poussées;

b) Gestion des effets externes et des retombées transfrontières, qui doit s'exercer de préférence par la collaboration entre pays;

c) Promotion d'une prise de conscience, d'un dialogue et d'une action sur les problèmes de développement épineux ou nouveaux qui gagnent à être traités grâce aux données d'expérience et aux perspectives de plusieurs pays à la fois;

d) Promotion de l'expérimentation et de l'innovation qui transcendent les frontières institutionnelles et financières ou informationnelles, et qui peuvent paraître trop redoutables à un pays pris isolément;

e) Production et partage de connaissances, de données d'expérience et de données spécialisées sur le développement, par exemple à la faveur de la coopération Sud-Sud et triangulaire, de façon que les pays puissent lier entre elles les données d'expérience utiles dans la région et au-delà, et en profiter au mieux.

18. Les services de politique générale dans la région Asie-Pacifique s'inscrivent dans un réseau mondial plus vaste du PNUD qui englobe cinq centres régionaux du PNUD et plusieurs centres plus spécialisés de définition des politiques, dont deux se trouvent en Asie : le Centre de Singapour pour l'excellence de la fonction publique et le Centre de Séoul pour les partenariats mondiaux. Les centres régionaux du PNUD en Asie et dans le Pacifique font partie du réseau du PNUD pour de tels échanges sur la formulation des politiques dans la région, bien que les données d'expérience elles-mêmes soient dispersées dans la région ainsi que dans le réseau mondial du PNUD plus généralement. Ces spécialistes sont notamment des fonctionnaires du PNUD et les personnels des projets qu'ils soutiennent, ainsi que des spécialistes affiliés à tout un ensemble d'institutions partenaires.

19. Les efforts menés aux niveaux régional et national ont les uns et les autres des avantages propres dans la solution de problèmes de développement, mais il existe une dimension supplémentaire à l'action qui contribue à porter au maximum le potentiel de développement. C'est l'aptitude à relier, promouvoir et utiliser les connaissances, l'apprentissage, les spécialisations et les données d'expérience entre les diverses régions. Cette aptitude est d'importance essentielle pour déterminer la valeur ajoutée par le PNUD et pour démontrer son efficacité en tant que l'une des institutions multilatérales authentiquement mondiales. S'appuyant sur les cinq programmes régionaux et sur un portefeuille vaste et diversifié de programmes nationaux, le programme mondial servant d'impulsion, le PNUD aborde la coopération interrégionale autour d'un ensemble stratégique bien choisi de problèmes. Ces problèmes s'inscrivent dans le programme de développement pour

l'après-2015 et dans les objectifs de développement durable, la gestion du risque climatique et de la prévention des catastrophes, et cela englobe leurs liens étroits avec la gestion des ressources naturelles, la prévention des conflits et le relèvement après une crise.

Priorités des politiques et du programme régional

20. Le PNUD est convaincu que certaines considérations sont d'une importance exceptionnelle et sont communes à toutes les activités qu'il mène dans la région. Les plus importantes de ces considérations sont résumées ici et seront intégrées dans son action régionale.

a) *L'élimination de la pauvreté et une réduction appréciable des inégalités et de l'exclusion.* C'est là un aspect central de la perspective qui caractérise le plan stratégique du PNUD 2014-2017, fondé sur la démarche adoptée dans l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement. Cela demeure le principe directeur de l'action du PNUD au niveau régional, et notamment de son soutien aux bureaux nationaux et aux pays du programme. Le PNUD considère sous cet angle tout ce qu'il accomplit au niveau régional – et il se demande si et comment ses programmes auront un impact sur les stratégies nationales et régionales de lutte contre la pauvreté et de réduction appréciable des inégalités et de l'exclusion, en milieu urbain comme en milieu rural.

b) *Réduction de l'exclusion de certains groupes de population et promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.* Dans le cadre général de son action d'élimination de la pauvreté, le PNUD abordera les besoins propres aux femmes, aux ménages dirigés par une femme et aux autres groupes souffrant d'exclusion. L'exclusion peut prendre les formes les plus diverses, mais comprend toujours l'exclusion des processus de gouvernance et des décisions politiques, ainsi que de la pleine participation à la croissance économique.

c) *Appropriation et capacité nationales et régionales.* Conformément aux recommandations de l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement, le PNUD centrera son action sur l'appropriation nationale et la participation intégrale aux processus de développement, les pays du programme prenant les décisions sur les moyens de répondre aux aspirations de leur population. Cela comprend le fait de donner la priorité au développement des capacités institutionnelles dans la région et de mettre au point les politiques, les compétences de direction, les possibilités de partenariat et les capacités institutionnelles qui peuvent concourir à de tels résultats au fil du temps.

21. En dehors de ces trois considérations, il existe plusieurs problèmes transversaux qui sont communs à toutes les activités du PNUD dans la région. Ces problèmes reflètent les *modalités* du travail du PNUD plutôt que leur *objet même*, et ils détermineront tous les aspects du cycle de projets et de programmes :

a) *Problèmes.* Le programme régional adoptera systématiquement une approche par les problèmes s'agissant de la coopération entre pays et des services consultatifs sur la formulation des politiques, pour soutenir, chaque fois qu'il conviendra, l'exécution des programmes de pays.

b) *Gestion des connaissances et innovation.* L'un des aspects constants de l'action du PNUD au niveau régional consiste à organiser ses connaissances et son expérience, notamment par des approches et des partenariats novateurs éprouvés, et

par une fécondation mutuelle des moyens d'apprentissage entre programmes de pays. Le PNUD a, grâce à une initiative d'échange de solutions qui facilite « les communautés de pratique », qui incluent des partenaires nationaux dans la région et au-delà, pour les amener à partager leur expérience et à créer des connaissances nouvelles en vue de solutions aux problèmes de développement.

c) *Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire.* Le PNUD y voit les moyens essentiels de travailler dans la région, en soutenant les initiatives multinationales et en accélérant l'intégration régionale pour répondre aux grands problèmes régionaux. Le PNUD visera ici trois aspects : i) le partage des connaissances, des données d'expérience et des solutions de développement dans la région et au-delà; ii) à la demande des pays du programme et quand c'est nécessaire, la fourniture d'un soutien régional à l'harmonisation des politiques, des législations et des réglementations pour soutenir et élargir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire de façon à dégager au maximum les avantages mutuels, en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales pertinentes telles que la SAARC, l'ASEAN, le Forum des îles du Pacifique, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, etc.; et iii) la création de capacités dans les entités régionales et sous-régionales pour mieux appliquer la coopération Sud-Sud. Dans le cadre de ces activités, le PNUD approfondira son engagement à de nouveaux partenaires, notamment d'abord la Chine, l'Inde et l'Indonésie et encouragera un travail régional et sous-régional avec d'autres organismes des Nations Unies et avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Ces partenariats permettront de porter au maximum l'effet des programmes de pays et des ressources nationales, pour donner une dimension opérationnelle mondiale à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin qu'elles soient accessibles à d'autres membres du système des Nations Unies pour le développement. Cette démarche est conforme au nouveau plan stratégique 2014-2017 et apporte un puissant complément à la coordination à l'échelle du système et aux fonctions de dialogue et d'ouverture du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

22. Le programme régional est structuré autour de quatre résultats sélectionnés dans le plan stratégique du PNUD 2014-2017 qui sont bien adaptés aux besoins de la région et à l'avantage comparatif du PNUD au niveau de la région Asie-Pacifique.

Résultat 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intègrent les capacités productives créatrices d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus

23. Dans la région la croissance économique a été rapide ces dernières années, mais cela cache des disparités grandissantes dans les pays et entre pays. C'est dans cette région que se trouvent encore environ les deux tiers des pauvres et des sous-alimentés, qui habitent souvent des pays à revenu intermédiaire. En outre, la région est celle qui abrite une forte proportion des travailleurs pauvres, dont les deux tiers se trouvent en Asie du Sud. La croissance économique a dans de nombreux cas pris pour base une utilisation non viable à terme des ressources naturelles que sont les sols, les forêts, les pêcheries et les produits minéraux. La région est celle où se posent certains des problèmes environnementaux les plus graves au monde, comme la pollution dans les villes, le déboisement et la dégradation des sols dans les campagnes, ou encore la perte de diversité biologique, la montée du niveau de la mer et l'érosion des côtes.

24. Le PNUD aidera les pays à créer des emplois et des moyens d'existence et renforcera la gestion viable à terme des écosystèmes et des ressources naturelles. Du côté des capacités productives, son action comportera un soutien aux très petites, petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui appartiennent à des femmes, afin de renforcer les liens commerciaux régionaux vers de nouveaux marchés et d'améliorer l'emploi et les moyens d'existence des femmes et autres groupes visés en Asie du Sud. Malgré certains progrès, la sous-région du Pacifique reste l'une de celles, au monde, où le réseau bancaire fait le plus défaut, puisque près de 80 % des habitants n'ont pas accès à des services financiers modernes. Le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) continueront à encourager un accès aux produits et services financiers de façon à améliorer les moyens d'existence et la sécurité financière des populations rurales pauvres, et notamment des femmes. Le PNUD orientera ses interventions stratégiques vers la création d'un environnement politique et légal facilitateur, soutiendra l'innovation et l'utilisation de l'informatique, organisera une éducation financière et des recherches ciblées pour permettre aux fournisseurs de services financiers les plus divers de desservir, dans le Pacifique, les populations qui n'ont pas accès à une banque. En outre, le PNUD contribuera à améliorer l'emploi et les moyens d'existence en fournissant, à la demande des pays, des services consultatifs sur le choix des politiques pour l'application des programmes de pays sur la base d'analyses et d'options susceptibles de valoriser les atouts du PNUD.

25. S'agissant de l'environnement, le PNUD encouragera l'utilisation viable à terme des ressources naturelles que sont les forêts, les pêcheries, les terres agricoles et les ressources minérales, tout en encourageant aussi une croissance robuste et inclusive, en particulier pour les populations pauvres et exclues et celles vivant dans des zones rurales reculées. Une surexploitation des ressources naturelles collectives peut gravement compromettre les moyens d'existence des ménages ruraux pauvres et en particulier des femmes et des ménages dirigés par une femme qui, dans les campagnes, sont fortement dépendants de telles ressources. Cette exploitation excessive des ressources augmente aussi leur vulnérabilité au risque de catastrophe et peut engendrer des conflits locaux. Le PNUD travaillera avec les institutions locales, nationales et régionales pour améliorer la législation, les politiques et les institutions qui sont à la base de la gestion des ressources naturelles, en particulier pour qu'elles soient inclusives, favorables aux pauvres, sensibles à la problématique hommes-femmes et prémunissent contre les conflits. Le PNUD encouragera aussi l'adoption et l'augmentation d'échelle de conceptions novatrices de la gestion des ressources naturelles par les pays de la région et renforcera la gestion régionale et transfrontière des ressources partagées que sont certains bassins fluviaux et systèmes marins, ou encore les espèces migratrices et les zones côtières.

26. Bien souvent, les pauvres n'ont pas accès aux possibilités économiques et aux services sociaux et dépendent des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence, ils sont donc le plus touchés quand ces ressources se sont dégradées. L'accès à l'énergie est un exemple de cette corrélation : les pauvres, fortement dépendants des combustibles traditionnels et de systèmes énergétiques à faible rendement subissent les effets de la pollution des locaux d'habitation, des prix élevés, du fardeau énorme de temps perdu et de la dégradation de l'environnement. Les femmes sont les plus touchées à cet égard; ce sont habituellement elles qui collectent le bois de feu et souffrent le plus de la pollution de l'air dans leurs habitations du fait de réchauds peu efficaces. Celles qui ont accès à des services

énergétiques modernes, en revanche, peuvent mieux réduire la pauvreté et augmenter leur revenu (par exemple par de très petites ou petites entreprises) tout en profitant d'un environnement plus salubre et d'une moindre perte de temps.

27. Le PNUD poursuivra les travaux importants déjà entrepris dans la région pour faire la synthèse et partager des démarches novatrices qui donnent naissance à des services énergétiques durables et efficaces pour les pauvres. Il continuera à mettre au point et renforcer le réseau régional des praticiens de l'accès à l'énergie, tout en encourageant des solutions novatrices au problème de l'accès à l'énergie des pauvres et des populations des régions reculées. Cette action sera entreprise dans le cadre plus général de l'initiative du Secrétaire général « Énergie durable pour tous » et contribuera aux efforts que font les pays pour améliorer la résilience des populations locales par un meilleur accès aux services énergétiques modernes, pour atténuer les effets du changement climatique par des choix informés concernant les énergies renouvelables et les technologies énergétiques efficaces, et réduire la dépendance à l'égard du bois de feu collecté dans les forêts.

Résultat 2. Des systèmes bien développés de gouvernance démocratique permettent au citoyen de s'exprimer, de participer à un développement effectif et d'assurer le respect de la légalité et la responsabilisation

28. La région Asie-Pacifique est devenue un important pôle mondial de croissance au cours des 20 dernières années, puisque la pauvreté a été réduite de moitié et la réalisation de la plupart des OMD a notablement progressé. Cependant, les avantages de la croissance et du développement n'ont pas atteint des millions d'habitants de la région toujours enfermés dans la pauvreté, en particulier les femmes et d'autres groupes exclus.

29. On constate un certain nombre d'évolutions positives dans le domaine de la gouvernance, notamment le renforcement des institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organismes de lutte contre la corruption, un engagement plus solide dans le processus de l'examen périodique universel qui est un moyen de faciliter le dialogue national sur le choix des politiques, l'engagement de la société civile et le dialogue sur les politiques même dans les pays où l'espace démocratique demeure limité, et une plus grande participation de la population aux réformes législatives et constitutionnelles. Cependant, ces innovations et ces progrès sont inégaux dans la région.

30. La réalisation du développement durable dans la région dépendra de la mobilisation et de l'augmentation d'échelle de ces évolutions et innovations positives de façon à améliorer la qualité de la gouvernance et l'efficacité, l'efficience et l'équité dans la production, la répartition et la gestion des ressources de la région. Des systèmes de gouvernance bien adaptés reposant sur le respect de la légalité sont en effet une condition essentielle de l'application de politiques qui soient économiquement, écologiquement et socialement égalitaires et viables à terme.

31. En outre, la gouvernance démocratique, dans la région, suppose que l'on résolve les questions de l'expression et de la responsabilisation des femmes et des groupes exclus en facilitant le dialogue entre l'État et la société civile afin de permettre aux femmes d'exercer des fonctions dirigeantes et de participer à la vie politique publique. Des efforts constants pour améliorer la participation des femmes à la vie politique s'appuieront sur le travail de plaidoyer déjà entrepris durant le

cycle de programmation précédent. Le PNUD attachera une importance particulière à l'action menée avec les pays de programme pour renforcer la capacité des groupes politiques, des candidates et des associations de femmes.

32. Dans un domaine voisin, le PNUD renforcera la collaboration et les échanges régionaux de données d'expérience sur la gouvernance et la gestion du secteur minéral, en particulier sur le plan des études d'impact, du caractère inclusif des décisions prises et de la transparence, et de la gestion des recettes minières (c'est-à-dire une utilisation des recettes et la distribution des bénéficiaires, et des stratégies de diversification économique susceptibles de créer des emplois et d'améliorer les moyens d'existence des pauvres, notamment des populations autochtones et autres groupes exclus). En recueillant et en partageant les meilleures pratiques régionales et mondiales, le PNUD aidera les pays de la région à résoudre au mieux les problèmes et à recueillir les avantages potentiels d'un développement bien géré de l'industrie extractive. S'appuyant sur les réseaux régionaux, il fera connaître les données d'expérience les meilleures et encouragera la transparence et la responsabilisation dans les négociations, en collaboration par exemple avec le processus du Plan d'action de l'ASEAN pour la coopération minière. En outre, le PNUD facilitera l'application des programmes de pays par des services consultatifs sur le choix des politiques, et en contribuant à une meilleure transparence, à une responsabilisation et à une plus grande intégrité aux niveaux national et sous-national en conformité avec la Convention des Nations Unies contre la corruption.

33. Le PNUD encouragera une réforme de la législation et de l'administration de façon que les droits des femmes et des groupes exclus soient protégés et à garantir leur accès à la justice. En particulier, le programme régional, en partenariat avec des réseaux sous-régionaux et régionaux, recueillera les innovations et les transformations réussies dans la région et en dehors et facilitera leur introduction dans de nouveaux pays. Le PNUD continuera à travailler avec le Forum Asie-Pacifique des institutions de protection des droits de l'homme afin de renforcer les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme, en mettant en particulier l'accent sur leur rôle dans la défense des droits des femmes et des groupes exclus. Les partenaires des réseaux de la société civile de la région sont par exemple le Forum de l'ASEAN sur les incapacités, ou encore l'association de l'ASEAN sur l'orientation et l'identité sexuelles.

34. Le PNUD prêtera une attention particulière au développement et à la promotion des pratiques optimales dans la région et entre les régions de façon à rendre possible la fourniture de services équitables, responsables et efficaces au profit des groupes exclus et en particulier des personnes vivant avec le VIH ou touchées par le VIH. Le PNUD choisira ces personnes sur la base des travaux qu'il a déjà accomplis avec l'aide du Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

35. Le travail du PNUD dans la région sur la violence sexiste s'appuiera sur le programme régional commun des Nations Unies sur ce sujet – intitulé Partenaires pour la prévention – avec le concours d'ONU-Femmes, du FNUAP et des VNU. Les recherches de « Partenaires pour la prévention » aideront à définir les politiques et la programmation visant la prévention de la violence sexiste dans chaque pays, et travailleront avec divers organes sous-régionaux et régionaux.

Résultat 3. Les pays sont en mesure de réduire la probabilité de conflit et de réduire les risques de catastrophe naturelle, résultant notamment du changement climatique

36. Au niveau régional, le PNUD encouragera la résistance aux chocs résultant de risques naturels et de conflits sociaux, et la liaison de cette action avec les efforts humanitaires, de consolidation de la paix et de développement à long terme. L'idée est de réduire les risques, de prévenir les crises (qu'ils soient dus à l'homme ou à des causes naturelles) et d'éviter ainsi des régressions regrettables du développement. Le PNUD travaillera par l'intermédiaire de centres d'échanges régionaux pour renforcer les mécanismes de médiation et de recherche d'un consensus pour aplanir des tensions spécifiques.

37. L'action du PNUD sera axée sur la planification préalable en prévision des catastrophes dans le cadre plus général de la gestion du risque de catastrophe, élément essentiel du renforcement de la résistance au changement climatique et aux risques naturels. Les domaines suivants sont, dans cette intervention, essentiels : la mise en place de systèmes efficaces d'alerte rapide utilisant des informations sur le risque climatique afin de réduire les risques de catastrophe; les capacités de comptabilisation systématique et crédible des pertes et dommages causés par les catastrophes, de façon à faciliter une planification objective de la réduction du risque de catastrophe, et une participation accrue des femmes à l'adaptation au changement climatique et aux plans de réduction des risques de catastrophe. Le PNUD facilitera aussi la mise au point de méthodes appropriées de transfert des connaissances et des compétences pratiques aux pays, par l'intermédiaire de praticiens mais aussi selon le principe de la coopération Sud-Sud.

38. Au niveau régional, le PNUD mettra au point des instruments, des méthodes, des systèmes, des politiques et des normes pour faire participer les femmes à la réduction du risque de catastrophe aux niveaux national et sous-national. Il aidera à créer des partenariats avec les institutions nationales compétentes pour assurer la pérennité de ces efforts, et tenir une planification transfrontière d'intervention en cas de catastrophe et d'aide au relèvement, en particulier après des catastrophes causées par le changement climatique. En travaillant à une harmonisation régionale des normes et en appliquant des services consultatifs politiques au niveau national, à la demande, le PNUD aidera les populations à mieux gérer les risques climatiques actuels et soutiendra les initiatives qui facilitent la coordination et la cohérence des politiques d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe.

39. En travaillant avec les bureaux de pays et les partenaires régionaux, le PNUD contribuera à réduire le risque de conflit violent en améliorant l'accès régional aux connaissances spécialisées pour affermir les processus de recherche de la paix, de médiation après un conflit et de cohésion sociale. Constatant la fragilité particulière des femmes et des jeunes dans les situations de conflit ou post-confliktuelles et leur rôle potentiel dans un changement positif dans de pareilles situations, le PNUD développera et augmentera l'échelle de son engagement dans le programme d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Une initiative similaire est déjà en cours dans le Pacifique; elle consiste à faire participer les hommes de la société civile et les autorités à l'action entreprise, et pourrait contribuer à des échanges et à une coopération entre régions.

40. Ce résultat présente également un intérêt particulier pour la sous-région du Pacifique exposée au risque de montée du niveau de la mer et souvent frappée par des catastrophes naturelles. Cependant, en raison des besoins propres à la sous-région et des avantages comparatifs du PNUD, l'action préventive et la mise en place des systèmes d'alerte rapide étant déjà assurées par d'autres, l'accent est surtout mis sur l'intervention en cas de catastrophe et sur les premières opérations de relèvement. Le Centre du Pacifique à Suva (Fidji) continuera à jouer un rôle décisif dans les premières interventions dans ce domaine.

Résultat 4. Les débats et les actions menées pour le développement à tous les niveaux donnent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion conformément aux principes d'engagement du PNUD

41. À mesure que la région Asie-Pacifique poursuit un développement rapide, les pays du programme sont moins souvent bénéficiaires d'une aide internationale au développement pour devenir au contraire des partenaires actifs d'une collaboration pour le développement régional. L'APD traditionnelle représente un pourcentage toujours plus faible du financement du développement de la région, et l'échelle et l'impact des ressources nationales et privées augmentent rapidement. Le PNUD s'attachera à favoriser cette évolution pour garantir que les nouveaux systèmes de coopération pour le développement et les partenariats formés à cet effet donnent bien la priorité à des questions telles que la lutte contre la pauvreté, l'inégalité, l'exclusion, l'égalité entre les sexes et les droits et les besoins des groupes minoritaires.

42. Le PNUD retient quatre dimensions de ce programme de coopération pour le développement : a) le renforcement des systèmes et des processus du développement national de façon à réaliser les OMD et appliquer le programme de développement pour l'après-2015; b) l'accès aux sources existantes et nouvelles de financement du développement mondial, leur gestion et leur intégration (notamment les fonds consacrés à l'environnement et au climat); c) la mobilisation et le renforcement d'une coopération Sud-Sud et d'une coopération trilatérale novatrices et à effet catalyseur; et d) le repérage, la promotion et l'augmentation d'échelle des échanges et de la coopération de la région sur les nouvelles questions de développement telles que l'urbanisation, les transitions démographiques (concernant la jeunesse et le vieillissement), les maladies non contagieuses et la violence sexuelle et sexiste.

43. Pour renforcer les systèmes nationaux propres à accélérer les progrès de la réalisation des OMD, le PNUD facilitera la collecte et le partage des meilleures pratiques nationales en vue de l'accélération, de la planification et du recensement statistique des OMD. Les pays se mettront d'accord sur le programme de développement pour l'après-2015 et le PNUD agira alors de façon à aider les pays à établir des plans et des systèmes s'inscrivant dans son nouveau programme de développement, notamment dans des domaines tels que la planification économique et le choix des politiques sensibles à la problématique hommes-femmes.

44. Les rapports régionaux du PNUD sur le développement humain, qui traitent de questions diverses qui sont d'une grande pertinence pour la région et prioritaires pour elle, seront l'un des principaux instruments de plaidoyer pour le traitement des problèmes d'inégalité, de vulnérabilité et de résilience, de discrimination et de

développement humain. Le PNUD continuera à établir ces rapports avec la participation d'entités sous-régionales et d'acteurs multiples lors de consultations, et grâce aux directives définies par un comité consultatif régional composé des organismes des Nations Unies et, au besoin, avec la collaboration des autres bureaux du PNUD et du Bureau du rapport sur le développement humain. Le rapport régional sur le développement humain 2014 (*2014 Regional Human Development Report*) portant sur la jeunesse, le vieillissement et d'autres questions de transition démographique examinera les causes et les effets du chômage des jeunes dans la région. Ces rapports devraient également concourir à la programmation par pays sur ces questions. En outre, des brefs documents de politique générale, soucieux d'efficacité, faisant la synthèse des débats et des enseignements sur les questions nouvelles qui apparaissent dans tel ou tel pays, notamment des analyses comparatives de leur expérience dans la région et avec d'autres régions, et dans les domaines où les pays ont manifesté un intérêt, compléteront les produits de connaissance mis à la disposition des pays grâce au programme régional.

45. Le PNUD aidera les pays à avoir accès au financement mondial du développement, qu'il s'agisse des formes classiques d'APD ou des financements thématiques verticaux tels que ceux procurés par les fonds multilatéraux pour l'environnement et autres mécanismes similaires. Le PNUD aidera les pays à procéder à des examens institutionnels de dépenses publiques consacrées à l'action climatique, à formuler des stratégies nationales de financement du développement, à entreprendre des évaluations de l'aide au financement du développement et à définir des programmes et des stratégies d'accès aux sources de financement relatives au climat et à l'environnement. Le PNUD apportera aussi son concours, depuis le niveau régional, à l'examen de questions de nature hautement spécifique et technique appelant une expérience consultative particulière qui permette de mobiliser des capacités régionales existantes dans des domaines tels que le financement de l'action pour le climat et l'environnement.

46. Le PNUD soutiendra des échanges mutuellement intéressants et une augmentation d'échelle des partenariats Sud-Sud dans la région et aidera à faire la synthèse des aspects critiques nécessaires pour opérer et lancer une coopération Sud-Sud et trilatérale réussie, et à les faire connaître. Ce travail s'appuiera sur la coopération Sud-Sud et trilatérale entreprise dans chaque pays dans le cadre des programmes de pays. Au besoin, et à la demande des pays, le PNUD apportera un soutien régional aux bureaux de pays et aux partenaires gouvernementaux afin de les aider à repérer, négocier, faciliter et appliquer les échanges et les accords de collaboration Sud-Sud dans la région ou avec les partenaires d'autres régions. Le PNUD veillera particulièrement à assurer la pérennité des effets positifs des initiatives de coopération Sud-Sud et trilatérale.

47. Le PNUD apportera son appui à des échanges et à la collaboration régionaux spécifiques sur les nouvelles questions de développement, et il a déjà repéré un certain nombre de questions qui intéressent de plus en plus certains groupes de pays de la région. Les pays partenaires ont également marqué un vif intérêt pour l'idée de mettre en place des mécanismes et des processus d'échange des connaissances et des données d'expérience sur ces questions. On peut citer en exemple les problèmes posés par l'urbanisation, le chômage des jeunes, l'exode rural et l'hypertrophie des villes dans la région, la menace et l'effet de maladies non transmissibles et la prévalence de la violence sexuelle et sexiste dans certaines parties de la région. Ce résultat constituera un mécanisme grâce auquel les partenaires gouvernementaux et

non gouvernementaux pourront partager leurs vues et leurs propositions de solution aux niveaux régional et sous-régional afin de les intégrer dans un travail propre à chaque pays sur ces questions, qui pourra alors être entrepris dans le cadre des programmes de pays.

48. Le PNUD abordera ces questions nouvelles grâce à une combinaison d'échanges régionaux de connaissances, de débats virtuels ou d'entretiens face à face, d'analyses et de synthèses des connaissances des pratiques optimales actuelles, des initiatives pilotes ciblées dans des pays partenaires et la mise au point de dossiers critiques, de cadres d'analyse et de stratégies de programmation devant s'intégrer, au besoin, dans la programmation du PNUD dans chaque pays. Cependant, dans chaque cas, le PNUD traitera ces questions nouvelles selon une perspective expressément pluridimensionnelle, centrée sur chaque question, en mobilisant à cet effet le vaste ensemble de spécialistes et de capacités techniques mis à sa disposition dans ses centres régionaux et mondiaux et dans ses pôles de connaissance.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

49. L'approche suivie dans son travail par le PNUD est axée sur les résultats. Le programme régional établira des indicateurs précis et mesurables des réalisations tant au niveau des produits que des résultats. Le cadre offert par le programme régional aidera les programmes de pays et permettra d'appliquer directement une coopération entre pays. Les partenaires dans les bureaux de pays et les organismes nationaux se chargeront de mesurer les résultats et l'efficacité du programme au niveau de chaque pays dans le contexte de leurs propres processus de gestion axée sur les résultats, tandis qu'au niveau régional le PNUD définira les indicateurs et les moyens de mesure intermédiaire pertinents de l'efficacité organisationnelle des initiatives de coopération entre pays et de la fourniture par lui de services de politique générale.

50. Le PNUD assurera directement l'exécution du programme régional et de l'ensemble des opérations de contrôle et de responsabilisation en les confiant au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. Ce bureau déléguera la gestion courante d'éléments importants du programme régional à ses deux centres régionaux :

a) Le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique, basé à Bangkok, desservira toute la région, étant donné qu'il a accès à l'ensemble des spécialistes du développement dans les domaines prioritaires du PNUD. Cependant, l'accent sera bien mis sur les programmes de pays dans le continent asiatique et sur les partenariats avec l'ASEAN et la SAARC;

b) Le Centre du PNUD pour le Pacifique, basé à Suva (Fidji), apportera son soutien aux trois bureaux de pays du Pacifique à Fidji, aux Samoa et en Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi qu'aux 15 pays du programme des îles du Pacifique, au Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et aux autres organisations régionales qui sont membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique.

51. Les conseils d'administration respectifs des centres régionaux, où siègent les représentants résidents et les directeurs de pays du PNUD dans la région, ainsi que les représentants d'autres services du Siège, définiront les priorités annuelles. Les plans de travail annuels des bureaux de pays, convenus dans le cadre des

programmes de pays respectifs, formeront la base des services consultatifs fournis par les centres régionaux. Le PNUD définira des indicateurs de performance et améliorera les mécanismes de rétroaction afin de mieux suivre la fourniture des services consultatifs.

52. Conformément à l'évaluation indépendante du programme régional effectuée en 2012, le PNUD réorganisera les équipes de travail existantes pour faire figurer des représentants d'une structure de gestion appropriée qui permettra une application systématique des initiatives de suivi et d'exécution, selon des calendriers bien définis, établis par des « équipes de solution des problèmes de développement ».

53. Le programme régional définira avec précision les résultats attendus, les données de référence collectées et les données de base, et les directeurs et les conseils d'administration respectifs des deux centres régionaux superviseront le suivi des résultats. Le PNUD réalisera :

a) Un examen interne à mi-parcours du programme régional pour évaluer les progrès accomplis dans son application;

b) Une évaluation indépendante du programme régional avant son achèvement dans l'optique de la préparation du nouveau prochain cycle de programmation.

54. Chacune de ces évaluations portera sur la contribution apportée aux programmes de pays et les résultats obtenus. Les évaluations des divers éléments suivront la démarche thématique adoptée par le Bureau de l'évaluation, de façon à permettre au PNUD de réunir les différents faisceaux d'expérience dans la région et entre régions. Sur le plan des ressources, le PNUD attribuera 5 % des ressources de base du programme régional au développement du programme, son suivi, son évaluation et la communication des résultats et des enseignements tirés.

55. Le montant total des ressources financières du cycle du programme régional est estimé pour la période 2014-2017 à 130,2 millions de dollars, dont 43,7 millions de dollars de ressources de base et 86,4 millions de dollars d'autres ressources qui ne sont pas encore mobilisées. Les centres régionaux ont dressé une stratégie de mobilisation des ressources, pour le programme régional, qu'ils vont développer encore pour atteindre le chiffre cible pour les ressources autres que les ressources de base, en faisant appel surtout aux donateurs traditionnels mais aussi aux donateurs nouveaux ainsi qu'au secteur privé.

V. Partenariats

56. Le PNUD utilisera son programme régional pour consolider le partenariat qu'il a établi de longue date avec des institutions intergouvernementales régionales et sous-régionales que sont la SAARC, l'ASEAN, le Forum des îles du Pacifique et la Commission du Pacifique Sud et il renforcera la capacité des institutions régionales par des consultations et par des mesures susceptibles d'accélérer la réalisation des OMD; il contribuera aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et mettra au point des domaines d'intérêt mutuel. En même temps, le PNUD étudiera de nouveaux partenariats avec d'autres organisations régionales et sous-régionales compétentes telles que le Forum des îles du Pacifique pour le développement et l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et

économique multisectorielle. Le PNUD met au point également des partenariats stratégiques avec plusieurs pays de programme – initialement la Chine, l’Inde et l’Indonésie – qui envisagent de travailler avec les Nations Unies au-delà de leurs propres besoins immédiats de développement afin de partager l’expérience qu’ils ont acquise et de promouvoir une collaboration avec d’autres pays.

57. Le PNUD développera la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la région en encourageant au niveau national la création de capacités pour ce type de coopération et en mettant à profit son expérience et ses connaissances spécialisées sur les échanges Sud-Sud dans la région et au-delà, comme on l’a vu dans les paragraphes précédents sur la coopération Sud-Sud.

58. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) se manifeste au niveau de la région par son équipe régionale présidée par le directeur régional du PNUD. Le PNUD travaille étroitement avec les autres membres du GNUD pour renforcer le rôle de son équipe régionale afin de donner une réponse collective beaucoup plus vigoureuse aux diverses questions stratégiques sous-régionales et régionales et d’offrir de meilleures directives et appuyer les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies de façon qu’ils puissent améliorer la programmation et les résultats obtenus au niveau national. L’équipe régionale du GNUD continuera à compléter le travail du mécanisme de coordination régionale présidé par la Secrétaire exécutive de la CESAP qui est chargée de coordonner les activités normatives au niveau régional. La relation entre le PNUD et la CESAP englobe une collaboration dans la préparation des rapports régionaux sur la réalisation des OMD. Dans des domaines thématiques précis, le PNUD travaillera étroitement, au niveau régional, avec les institutions concernées, en particulier le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le FNUAP, ONU-Habitat, le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, notamment. La région Asie-Pacifique comprend de nombreuses organisations et centres de réflexion non gouvernementaux internationaux, régionaux et nationaux avec lesquels le PNUD recherchera des partenariats au niveau régional; il soutiendra ces partenariats chaque fois que possible au niveau national. Le PNUD étudiera aussi les possibilités de partenariats interrégionaux pour la création et le partage de connaissances pertinentes ainsi qu’en vue d’initiatives interrégionales communes qui puissent tirer le meilleur parti de perspectives et de formes de participation interrégionales.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources du programme régional pour l'Asie et le Pacifique (2014-2017)¹

Indicateur d'impact :

Nombre et proportion de personnes vivant avec plus de a) 1,25 dollar par jour (en parité du pouvoir d'achat) et b) 2 dollars par jour (en parité de pouvoir d'achat) (Seuil international de pauvreté) en Asie et dans le Pacifique durant la période 2014-2017

Priorité ou objectif régional : Aider les pays de la région à réaliser simultanément l'élimination de la pauvreté et une réduction appréciable des inégalités et de l'exclusion par des pratiques de développement durable et une meilleure gouvernance dans la perspective d'objectifs de développement convenus sur le plan régional

Programme régional : résultat 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intègrent les capacités productives créatrices d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus (plan stratégique : résultat 1).

<i>Résultat du programme régional : situation de référence, indicateur(s), cibles, sources des données</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (Dollars É.-U.)</i>
1. Nombre de pauvres, de femmes, de jeunes, de ruraux et de microentrepreneurs non desservis ou sous-desservis ayant accès, avec l'aide du PNUD, à des services financiers adaptés et viables	Produit 1.1. Les systèmes et institutions du pays sont en mesure de réaliser une transformation structurelle des capacités productives viables, favorables à l'emploi et à l'augmentation des moyens d'existence.	<i>Ressources ordinaires</i> 8 838 000
2. Couverture des services d'énergie viables et à meilleur rendement, désagrégée par source, bénéficiaire, sexe, caractère rural ou urbain, et groupes exclus	Produit 1.2. Des solutions égalitaires et viables sont adoptées pour améliorer l'accès à des moyens énergétiques modernes, à meilleur rendement et universels (en particulier les sources d'énergie renouvelables non reliées au réseau).	<i>Autres ressources</i> 21 640 000
3. Nombre d'hectares de terre qui sont gérés de façon durable dans un régime de préservation, d'utilisation viable ou d'accès et de partage des avantages	Produit 1.3. La législation, la réglementation, les politiques et les institutions du pays lui permettent d'assurer une gestion viable à terme des ressources naturelles, de protéger la biodiversité biologique et les écosystèmes dans le sens d'une croissance inclusive.	
4. Nombre de pays qui appliquent des mesures détaillées, avec l'aide du PNUD, pour atteindre des objectifs de développement robustes à faible niveau d'émission	Produit 1.4. Les pays ont une réglementation et un ensemble de politiques permettant d'élargir l'accès aux produits, services et aux connaissances en matière financière.	

¹ Le chiffre indicatif donné pour les ressources dans la dernière colonne part de l'hypothèse que le PNUD aura apporté une contribution directe ou indirecte aux résultats et aux produits indiqués dans le cadre de ressources et de résultats.

Programme régional : résultat 2. Des systèmes bien développés de gouvernance démocratique permettent au citoyen de s'exprimer, de participer à un développement effectif et d'assurer le respect de la légalité et la responsabilisation (plan stratégique : résultat 2).

<i>Résultat du programme régional : situation de référence, indicateur(s), cibles, sources des données</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (Dollars É.-U.)</i>
1. Amélioration de l'accès à la justice grâce à l'aide du PNUD, étant ventilé par sexe et par groupe de population	Produit 2.1. Les parlements, les organes constituants et les institutions électorales sont en mesure de remplir les principales fonctions pour assurer une meilleure responsabilisation, une meilleure participation et représentation des électeurs, y compris pour des transitions pacifiques.	<i>Ressources ordinaires</i> 10 038 000
2. Proportion de postes de décision (dans le pouvoir exécutif, législatif ou judiciaire) occupés par des femmes aux niveaux national et territorial	Produit 2.2. L'état de droit est renforcé pour encourager l'accès à la justice et favoriser une réforme de la législation pour lutter contre la discrimination et résoudre les problèmes nouveaux.	<i>Autres ressources</i> 43 567 000
3. Nombre de pays qui, avec l'aide du PNUD, sont dotés d'une législation et d'une réglementation administrative leur permettant de mieux gérer les ressources publiques	Produit 2.3. Les institutions et les systèmes d'un pays lui permettent de prendre des mesures de sensibilisation, de prévention et de lutte contre la corruption dans différents secteurs et parmi les principaux acteurs.	
4. Taux de couverture des services de lutte contre le VIH et le sida, ventilé par sexe, âge, situés en milieu urbain ou rural, par groupe de revenu	Produit 2.4. Les institutions, les systèmes, la législation et les politiques d'un pays sont renforcés pour lui permettre de fournir de façon équitable, responsable et effective des services de base aux groupes exclus, l'accent étant mis sur la santé et la lutte contre le VIH.	
	Produit 2.5. Des mesures sont prises et appliqués dans les secteurs pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste.	
	Produit 2.6. Des mesures sont prises pour accroître la participation des femmes aux décisions.	

Résultat 3. Les pays sont en mesure de réduire la probabilité de conflit et de réduire les risques de catastrophe naturelle qui résultent notamment du changement climatique (plan stratégique : résultat 5).

<i>Résultat du programme régional : situation de référence, indicateur(s), cibles, sources des données</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (Dollars É.-U.)</i>
1. Pourcentage de pays qui sont dotés de plans de gestion du risque de catastrophe et du risque climatique pleinement financés par le budget de l'État et les budgets locaux et sectoriels de développement	Produit 3.1. Des instruments institutionnels, législatifs et politiques efficaces existent pour améliorer l'application des mesures de gestion du risque de catastrophe et du risque climatique aux niveaux national et sous-national.	<i>Ressources ordinaires</i> 8 538 000
2. Nombre de pays qui peuvent systématiquement évaluer les pertes économiques et les déperditions de développement humain résultant de l'effet des	Produit 3.2. Des systèmes de préparation aux risques sont en place de façon à remédier au mieux aux conséquences des catastrophes naturelles (risques géophysiques et climatiques) et	<i>Autres ressources</i> 6 177 000

catastrophes naturelles (risques géophysiques et climatiques)	aux crises causées par l'homme à tous les niveaux des administrations et des collectivités locales.
3. Nombre de mécanismes établis avec l'aide du PNUD pour organiser un dialogue de paix sur les risques susceptibles de déclencher un conflit	Produit 3.3. Des mécanismes existent pour dégager un consensus entre les diverses priorités et aplanir des tensions spécifiques par un processus inclusif et pacifique.
Résultat 4. Les débats et les actions menées pour le développement à tous les niveaux donnent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion conformément aux principes d'engagement du PNUD (Plan stratégique : résultat 7).	

<i>Résultat du programme régional : situation de référence, indicateur(s), cibles, sources des données</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (Dollars É.-U.)</i>
1. Pourcentage des indicateurs des OMD retenus dans les plans d'action du Cadre pour l'accélération de la réalisation des OMD où des progrès sont constatés	Produit 4.1. Les plans de développement nationaux visant à remédier à la pauvreté et l'inégalité sont viables à terme et résistants aux risques.	<i>Ressources ordinaires</i> 16 335 000
2. Nombre de pays qui intègrent dans leur législation et adaptent à leurs plans et budgets de développement national le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable correspondants	Produit 4.2. Les pays sont en mesure de profiter d'un accès équitable à l'APD et aux autres sources de financement du développement mondial et de les gérer.	<i>Autres ressources</i> 15 040 000
3. Nombre de pays ayant fait de l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités une priorité de leur plan de développement national et qui ensuite y intègrent des objectifs précis et des engagements d'élimination de la pauvreté prévus par le programme pour l'après-2015	Produit 4.3. Des partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire sont établis ou renforcés dans la recherche de solutions aux problèmes de développement.	
4. Pourcentage de l'aide publique au développement et du financement offert par les fonds climatiques qui sont indiqués dans les budgets nationaux, ventilés par pays		